



VDK BANK | SHELTER IM | ISS-OEKOM

SHELTER INVEST VDK SUSTAINABLE FLEX FUND

CERTIFICAT DU 4^{ème} TRIMESTRE 2019



Forum Ethibel est une association belge qui promeut activement la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et l'Investissement Socialement Responsable (ISR) pour accélérer la transition vers une société plus durable. Dans ce contexte, Forum Ethibel développe des produits et services pour **promouvoir un comportement transparent et durable sur les marchés financiers**.

Un **certificat de Forum Ethibel** garantit que le client respecte bien les critères de durabilité auxquels il prétend adhérer. De ce fait, les lecteurs sont assurés du caractère durable des produits certifiés. Cela concerne les **critères extra-financiers** d'un produit, définis dans un cahier des charges.

La base de ce certificat consiste en:

- Des critères d'investissement **détaillés, clairs et formulés publiquement**.
- Des critères minimaux relatifs aux **droits de l'homme et aux droits des travailleurs, ainsi qu'à la protection de l'environnement et aux armements**.
- Un **contrôle** systématique et **périodique** du portefeuille.

Ce certificat de Forum Ethibel évalue la vision et les valeurs de vdk bank et vérifie si celles-ci satisfont aux exigences de qualité souhaitées. Cette certification vise à ce que les entreprises et les institutions financières aient un impact positif sur leur environnement et la société en général.

*Aux investisseurs démarchés par vdk bank,
Aux partenaires financiers de vdk bank,
Au public,*

Forum Ethibel asbl a été chargé par **vdk bank nv ("vdk")** d'effectuer un contrôle indépendant de la conformité du fonds **ShelteR Invest - VDK Sustainable Flex Fund** sur base des principes durables et du code de conduite de vdk.

Forum Ethibel agit seulement en tant qu'auditeur et organisme certificateur. Un certificat de **Forum Ethibel** fournit une garantie de conformité d'un produit financier avec les critères extra-financiers indiqués dans son prospectus, son cahier des charges ou ses brochures commerciales.

Profil du fonds

Mise en place du fonds

VDK Sustainable Flex Fund ("le fonds") est un compartiment de la sicav de droit luxembourgeois **ShelteR Invest**. Ce dernier sera investi dans des titres émis par des sociétés multinationales cotées en bourse étant conformes au code éthique et durable de vdk¹. La présélection éthique est effectuée par un spécialiste indépendant. Le fonds investira également sur base de facteurs tels que la valorisation, la qualité, la dynamique et le risque, afin d'apporter une plus grande stabilité au portefeuille¹.

ShelteR-Investment Management ("ShelteR"), société d'investissement luxembourgeoise, est responsable de la gestion de **ShelteR Invest**.



Critères de sélection durables

Le fonds sera investi dans des valeurs émises par des émetteurs (sociétés, pays et institutions) qui auront été sélectionnés suite à une recherche ESGⁱ par **ISS-oekom**. **ISS-oekom**ⁱ fournit chaque trimestre à **vdk** et **ShelteR** une liste d'exclusion mise à jour. Ce faisant, un nombre d'émetteurs sera exclu sur base de critères éthiques et durables.

Ceci sera fait en fonction de leur implication dans des domaines d'activités ou produits controversés mentionnés ci-dessous. Les trois stratégies de durabilité suivantes sont appliquées :

- **UN Global Compact**ⁱ: Exclure les entreprises qui violent ces principes (de manière répétée).
- **Exclusions**: Exclusion de secteurs, pratiques ou entreprises indésirables.
- **Intégration de critères ESG**: Considérer systématiquement des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG) dans l'évaluation des organisations, en plus de l'analyse financière traditionnelle.

La liste d'exclusion, fournie par **ISS-oekom**, est développée sur base du code de conduite et principes durables de **vdk**. Dès qu'une liste d'exclusion est délivrée, le gestionnaire supprimera tous les émetteurs repris dans cette liste qui pourraient être présents dans le fonds.

Certification

Cette liste d'exclusion constituera la base d'un suivi trimestriel de conformité entre la politique de gestion et la gestion effective au sein du fonds. Ce contrôle fera l'objet du mandat de Forum Ethibel, qui consistera notamment à déterminer dans quelle mesure la liste d'exclusion aura été respectée lors de la composition du fonds.

Résultats

Forum Ethibel a exécuté un contrôle sur les participations et transactions de **ShelteR Invest – VDK Sustainable Flex Fund** pour fin décembre 2019.

La liste d'exclusion, utilisée date de septembre 2019, comporte 940 émetteurs qui devraient être exclus de l'univers d'investissement.

Notre contrôle a montré que **ShelteR Invest – VDK Sustainable Flex Fund** respecte entièrement les principes éthiques et la liste d'exclusion.



UN Global
Compact



Exclusions



Intégration des
critères ESG

Critères d'exclusion des produits controversés et processus de production controversés

| Produits controversés | Seuil | Explication |
|----------------------------------|--------------------------------|---|
| La fourrure | Max. 10% du chiffre d'affaires | La production, la transformation et la commercialisation de produits en fourrure et produits annexes. |
| L'expérimentation animale | Tolérance zéro | La production de produits pour lesquels des expérimentations sont utilisées sur les animaux, sans être imposée par la loi. |
| Les combustibles fossiles | Tolérance zéro | L'extraction du pétrole à partir du sable bitumineux et l'extraction du gaz non conventionnels (par exemple, gaz de schistes). |
| | Max. 5% du chiffre d'affaire | L'extraction du charbon et du lignite, son traitement et la production d'énergie à partir du charbon (houille, lignite). |
| | Max. 10% du chiffre d'affaires | L'extraction du pétrole. |
| Les OGM | Max. 10% du chiffre d'affaires | La production ou la transformation d'organismes génétiquement modifiés dans l'agriculture ou la sylviculture. |
| Les jeux de hasard | Tolérance zéro | L'organisation de jeux de hasard, l'exploitation de casinos ou d'autres initiatives qui encouragent les jeux de hasard. |
| L'énergie nucléaire | Max. 10% du chiffre d'affaires | La production d'énergie nucléaire. |
| Les produits militaires | Tolérance zéro | La production et le commerce d'armes ou de matériel militaire (les armes ainsi que les systèmes d'armes conventionnelles et non conventionnelles) développés à des fins militaires. |
| La pornographie | Tolérance zéro | La production, la distribution ou la vente de matériel pornographique. |
| Le tabac | Tolérance zéro | La production de tabac. |

Processus de production controversés

Le fonds n'investit pas et ne souhaite pas tirer parti des entreprises qui seraient impliquées, pour autant que détectées par la méthodologie **vdk**, directement ou par l'intermédiaire de leurs fournisseurs, dans les sections suivantes.

| |
|---|
| <p>Violations graves et systématiques des droits de l'homme</p> <p>Pour établir la liste d'exclusion, vdk se base sur: la Charte Internationale des Droits de l'Homme (y compris la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Convention internationale relative aux droits civils et politiques, la Convention internationale relative aux droits économiques, sociaux et culturels), les Principes Directeurs relatifs aux Entreprises et Droits de l'Homme, les Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'Homme, la Convention de Genève sur la protection des civils en temps de guerre.</p> |
| <p>Violations graves et systématiques des droits du travail</p> <p>Sont exclues les entreprises impliquées dans la violation des droits de l'homme, le travail des enfants, la discrimination, le travail forcé, les obstacles à la liberté d'association, les graves violations dans d'autres domaines non couverts par les normes du travail de l'OIT (par exemple en matière de temps de travail, de rémunération, ou de conditions de travail comme la santé ou la sécurité). En plus des normes du travail de l'OIT, il est également tenu compte des normes spécifiques à l'industrie et des meilleures pratiques.</p> |
| <p>Infractions graves relatives à des pratiques commerciales abusives</p> <p>Cela concerne les infractions graves en matière de corruption, de comptabilité financière, de fraude fiscale et de blanchiment d'argent. Cela implique, entre autres, les pots-de-vin, l'évasion fiscale et la mise en place de structures offshore.</p> |
| <p>Infractions environnementales</p> <p>vdk applique le principe de précaution, les normes de l'industrie, le principe de la meilleure technologie disponible (MTD), la législation internationale environnementale la plus approfondie, l'impact sur les zones protégées au niveau international par l'UICN, Ramsar et l'UNESCO et l'impact sur les espèces (animales) en péril de disparition selon la CITES et l'UICN.</p> |

Conclusion

En conclusion, nous déclarons que pour le quatrième trimestre 2019, tous les investissements sont conformes aux principes d'investissement éthique et la liste d'exclusion.

Bruxelles, 5 février 2020
Forum Ethibel asbl



Kenny Frederickx,
Directeur



Ro Van den broeck,
Chargé d'études

Forum Ethibel

info@ethibel.org
www.forumethibel.org

Explication de la durabilité ⁱ

- Le Pacte mondial des Nations Unies (**UN Global Compact**) énonce dix principes axés sur les droits de l'homme, les droits du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Ces principes sont basés sur les conventions internationales des Nations Unies telles que la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration de l'Organisation internationale du travail sur les principes et droits fondamentaux au travail.
- **ESG** est un terme qui fait référence aux trois piliers de la « performance durable » d'une organisation, c'est-à-dire dans le domaine Environnemental, Sociétal et de la bonne Gouvernance.
- **ISS-oekom** est une agence de recherche avec 20 ans d'expérience dans les domaines de l'investissement durable et des ratings. Depuis 2018, oekom research AG fait partie d'Institutional Shareholder Services Inc. (ISS) et a été renommé ISS-oekom, (<https://www.issgovernance.com/esg/>).
- **Le de conduite et principes durables de vdk** (<https://www.vdk.be/policy-voor-duurzaam-en-ethisch-bankieren>).
- Plus d'informations sur le fonds est disponible sur le site web de vdk (<https://www.vdk.be/uw-thuisbank/beleggen/beleggingsfondsen/vdk-sustainable-flex-fund>).